

LA CHARTE DES CANIBARJOS

Saint Jean de Monts Vendée Triathlon Athlétisme

DEFINITION DU CANICROSS:

“Discipline ayant comme spécificité l’union d’un seul chien et d’un coureur à pied reliés entre eux de façon bien définie, effectuant de concert le même effort physique sur un parcours tracé à l’avance”.

Maître-mots des Canibarjos :

“Partage, Convivialité, Respect, Sport et Complicité. “

❖ NOTRE FEDERATION :

FSLC : Fédération Française Des Sports et Loisirs Canins

-La licence se souscrit à partir du mois d’Août sur le site du club Saint Jean Vendée Triathlon Athlé : triathlon-vendee.com

-Les licences sont valables du 1er septembre au 31 août.

-Possibilité de prendre des licences double ou triple (athlétisme / triathlon) au sein du club à un tarif préférentiel.

➤ Licence compétition :

Le certificat médical du coureur : il doit certifier l’aptitude “au sport en compétition” ou “canicross et cani-vtt en compétition”.

La fiche cyto-sanitaire doit être dûment remplie par le vétérinaire.

A noter : obligation de porter les tenues club lors des compétitions.

➤ Licence loisirs :

Pour la rentrée 2026/2027, la présentation d’un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive ne sera plus obligatoire pour une demande de licence loisirs.

❖ NOTRE CLUB

Les canibarjos font partie du club Saint de Monts Vendée Triathlon Athlé. En prenant une licence au club, cela sous-entend une implication dans la vie du club, chacun à son niveau. Cela peut-être dans le balisage d’entraînement de canicross, dans la proposition de parcours, mais aussi en étant bénévole pour les moments forts de la vie du club (Trail des pays de Monts, Triathlon, Course des ridins, etc).

Possibilité de participer à des moments conviviaux de stages ou de déplacements.

Possibilité de participer à la séance d’entraînement club du Samedi matin le 1er Samedi de chaque mois en informant en amont l’entraîneur Michel MILCENT.

Une lettre hebdomadaire “info club” est envoyé par mail à chaque adhérent via contact@vendee-triathlon-athle.com

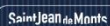
➤ Organigramme :

-Président du club : Stéphane BOUTHOLEAU

-Secrétaire du club : Thierry LAHAYE

-Gestionnaire administrative : Fabienne POIRAUD

-Membres du bureau pour la section canicross : Laura RUBIO



15 rue Charles Milcendeau

85160 Saint Jean de Monts

06 45 25 71 08

contact@vendee-triathlon-athle.com

www.triathlon-vendee.com

Association Omnisports

n°SIRET 448 946 640 00027

- Responsables entrainements : Laura RUBIO (Dimanche), Emilie CESCA (mercredi/jeudi)

1- L'ENTRAÎNEMENT

Les entrainements sont encadrés par une personne référente qui pourra être accompagnée pour le balisage par exemple. C'est cette personne référente qui est garante du cadre et donne les consignes spécifiques.

L'heure et le lieu de rdv de l'entraînement sont données quelques jours en amont et visibles sur l'application Spond. Les lieux d'entrainements varient d'une semaine à l'autre pour éviter la redondance pour les chiens (forêt, marais, etc).

En règle Générale, nous avons deux entrainements par semaine :

-Le soir en semaine encadré par Emilie CESCA.

-Le Dimanche matin supervisé par Laura RUBIO (avec possibilité de proposition de parcours et balisage par les membres de la section : planning établi à l'avance et info dans le mail du vendredi).

➤ Règles générales de sécurité / bonnes pratiques :

-**Mon chien reste attaché avant, pendant et après l'entraînement.** Nos chiens ne doivent pas être en liberté sur le parking. Des séquences "chien libre" peuvent être proposées par l'animateur en fin de séance.

-Le port d'oreillettes audio phoniques (style MP3 ou autre) est interdit.

-Tout sportif doit adopter, en toute circonstance, un comportement digne de l'éthique qu'il revendique. Ayant connaissance de la réglementation propre à cette discipline, il se doit d'entretenir constamment un esprit sportif particulier, compte tenu de la responsabilité engagée vis-à-vis de l'espèce canine et du respect qui lui est dû.

-Les participants veilleront à ramasser les déjections des chiens et autres détrit. Nous évoluons dans un milieu naturel que nous nous devons de préserver (ex : pas de jeux dans les mares pour préserver la biodiversité).

-**En hiver : frontale OBLIGATOIRE** pour les entrainements en semaine.

➤ L'échauffement :

L'échauffement est OBLIGATOIRE avant tout entrainement. Il se fera pour les chiens dans un premier temps, puis de manière groupée avec l'encadrante pour les coureurs. L'heure de début de l'entraînement annoncé prend donc en compte l'échauffement des coureurs.

➤ Les dépassements :

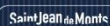
Tout coureur, ou cycliste peut demander le passage au concurrent qui le précède en l'exprimant à haute voix (mot « PISTE »). A l'ordre « PISTE », le concurrent rattrapé et son chien doivent rester du même côté de la piste. Le concurrent dépassé, si nécessaire, empêchera son chien d'importuner ses congénères en sautant sur le chien dépassant.

➤ Séances d'essai :

Afin d'accueillir au mieux les nouvelles personnes, les essais se feront désormais uniquement le premier Dimanche de chaque mois. L'encadrant sera informé au préalable de la venue d'un nouveau participant qui aura été informé sur le matériel et les règles de sécurité. Le chien devra être à jour de ses vaccins au même titre que les autres.

➤ Distances :

A titre indicatif, distances appliquées en compétition :



15 rue Charles Milcendeau

85160 Saint Jean de Monts

06 45 25 71 08

contact@vendee-triathlon-athle.com

www.triathlon-vendee.com

Association Omnisports

n°SIRET 448 946 640 00027



- Canicross/canivtt/canitrott : 1 à 9 km selon les catégories.
- Canitrail court : 9 à 15 km / Canitrail long : 16 à 25 km.

2- MATERIEL

Je viens à l'entraînement avec du matériel adapté au canicross. Je me renseigne auprès de l'animateur avant la séance si j'ai un doute sur le matériel que j'utilise.

➤ Matériel canicross :

Pour l'humain : des chaussures de cross/trail + un baudrier

Si l'entraînement a lieu de nuit, prévoir une lampe frontale avec piles de rechange.

Pour le chien :

Laisse ou longe avec amortisseur de 2 mètres maximum en extension. La mesure se fait au niveau de la taille du conducteur jusqu'à la base de la queue du chien.

Le harnais du chien : le harnais de traction devra être confortable afin de ne pas blesser l'animal. Il devra être adapté à sa morphologie, à savoir :

- Ne comprimer ni la cage thoracique ni la trachée.
- Ne pas entraver le mouvement des épaules.
- Sont proscrits tous les harnais de type travail et les harnais de type norvégien.

Harnais refusés :

- Les harnais norvégiens et anti-traction (harnais avec bande horizontale sur le poitrail bloquent les épaules et ne permettent pas une bonne répartition de la traction)
- Les harnais à encolure élastique se déforment sous la traction et viennent entraver le mouvement du chien. Ils ne dégagent pas les épaules du chien.

L'encadrant reste le seul à pouvoir valider ou non un harnais qui, même s'il est d'un type autorisé, peut être refusé s'il est non adapté au chien (taille par exemple).

➤ Matériel caniVTT / canitrotinette :

- Le port du casque ainsi que le port de gants ou mitaines sont obligatoires.
- La laisse ou longe ou ligne de trait avec amortisseur est obligatoire, la longueur totale de la ligne de trait en extension sera comprise entre 1,5 mètres minimum et 2 mètres maximum, cette longueur est mesurée à l'aplomb de la roue avant, jusqu'à la base de la queue du chien.
- La longe sera attachée au VTT à l'avant du cadre de façon à ne pas gêner la conduite et le fonctionnement du VTT.
- La barre de guidage est facultative, mais fortement conseillée. Elle ne doit pas dépasser l'aplomb de la roue avant.
- Les consignes du harnais du chien restent les mêmes que pour le canicross.

3- IDENTIFICATION ET VACCINS

Mon chien doit être identifié (puce ou tatouage) et vacciné.

➤ Les vaccins obligatoires :

- parvovirose
- maladie de carré
- leptospirose
- toux du chenil
- rage

4- SECURITE DU CHIEN

Tous les coureurs sont responsables du bien-être de leurs chiens.

Mon chien ne sera admis à l'entraînement qu'à partir de 15 mois. Il pourra être toléré à partir de 12 mois si l'animateur a prévu un entraînement sous formes de boucles (1km), ce qui permettra au chien de tracter uniquement sur de très courtes distances et de respecter la progressivité (entraînement fractionné).

Pour rappel, les compétitions sont interdites aux chiens de moins de 18 mois pour garantir une croissance complète et éviter des malformations.

Il est primordial de respecter scrupuleusement l'allure de l'animal et de s'adapter à son rythme. Ne jamais omettre de le laisser se désaltérer sur les points d'eau et, ce qui est le plus important, le mouiller pour le rafraîchir.

Je fais attention au coup de chaleur de mon chien. A partir de 16 degrés je suis conscient que selon son gabarit/ sa morphologie, mon chien supporte plus ou moins bien la chaleur et que les dommages causés par la chaleur ne sont pas forcément visibles immédiatement. Je dois anticiper le coup de chaud de mon chien en diminuant son effort par rapport à d'habitude.

Si mon chien n'est pas en bonne santé, je le laisse à la maison ! L'animateur se réserve le droit de refuser un chien si l'animal présente visiblement un état incompatible à la discipline (chien malade, chienne gestante ou allaitante...). Les chiennes en chaleur peuvent participer à l'entraînement à condition qu'elles partent en fin de groupe

7- CHIENS CATEGORISES

Toutes les races de chiens sont admises sauf les chiens de première catégorie.

Les chiens de deuxième catégorie sont admis en suivant les règles gouvernementales en vigueur : assurance, permis, muselière. Il devra s'agir d'une muselière adaptée, permettant au chien d'ouvrir la gueule, de sortir la langue, haleter, de se désaltérer, tout en gardant sa fonction sécuritaire.

8- RESPONSABILITE CIVILE

Le canicrosser est pénalement responsable des dommages occasionnés par l'animal, même si celui-ci ne lui appartient pas (article 1385 du code civil).

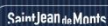
Il est conseillé aux propriétaires de s'assurer qu'ils sont bien couverts par une assurance responsabilité civile pour les dommages que pourrait commettre leur chien.

9- DROIT A L'IMAGE

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise les canibarjos-Saint Jean de Monts VTA et ses prestataires techniques à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors des entraînements et compétitions.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par le club sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le club Saint Jean de Monts VTA s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.



15 rue Charles Milcendeau

85160 Saint Jean de Monts

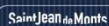
06 45 25 71 08

contact@vendee-triathlon-athle.com

www.triathlon-vendee.com

Association Omnisports

n°SIRET 448 946 640 0027



15 rue Charles Milcendeau
85160 Saint Jean de Monts

06 45 25 71 08

contact@vendee-triathlon-athle.com

www.triathlon-vendee.com

Association Omnisports

n°SIRET 448 946 640 00027

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

10- REGLES D'OR CANIBARJOS

- Pour ton chien, tu te dépasseras.
- A l'écoute, tu resteras.
- Aux temps conviviaux tu participeras.
- Un brin de folie tu garderas.

Signature précédée de la mention "lu et approuvé "

FOCUS COUP DE CHALEUR

Faire courir un chien dans un environnement chaud peut avoir des conséquences désastreuses, immédiates ou différées. Tout le monde connaît le coup de chaleur : la température interne du chien monte tellement qu'il ne peut plus la faire diminuer par les moyens dont il dispose, notamment le halètement. Un coup de chaleur peut se produire très rapidement et la sensibilité d'un chien est complètement individuelle et peu prévisible. Un effort en environnement chaud peut aussi avoir d'autres effets sur l'organisme du chien, notamment ce qu'on appelle une alcalose respiratoire (baisse de la pression de CO2 dans le sang), due à l'hyperventilation. Cette alcalose respiratoire peut être responsable d'une baisse de la perfusion cardiaque, ou d'états de grande faiblesse notamment. Normalement, cette alcalose n'est que transitoire mais elle peut être dangereuse. Par ailleurs, l'organisme du chien peut parfois mettre plus d'une journée à retrouver son équilibre ce qui est très préjudiciable lors de courses à étapes et les courses ou peuvent être enchaînés, en respectant les délais réglementaires, canicross long et selon le cas soit canicross enfant, canimarche, ou canicross court. Chaque chien est différent et certains supporteront mieux la chaleur que d'autres. Cependant, il faut bien garder à l'esprit qu'un exercice en environnement chaud peut avoir des conséquences délétères non perceptibles par le propriétaire. Selon Dominique Grandjean, vétérinaire directeur de l'unité de médecine de l'élevage et du sport à l'Ecole vétérinaire de Maisons-Alfort et colonel à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris en charge des équipes cynotechniques, à partir de 21°C, on sort de la zone de confort thermique du chien et il faut être vigilant.

FOCUS VACCINS

➤ Maladies contre lesquelles il est obligatoire de vacciner les chiens de sport :

MALADIE DE CARRÉ : C'est une maladie très contagieuse, due à un Morbillivirus, qui touche des chiens de tout âge. Le virus est inhalé par voie respiratoire, soit directement à proximité d'un chien malade, soit par l'intermédiaire des vêtements ou des chaussures du propriétaire, s'il a été en contact avec un animal infecté. La propagation du virus est très rapide, au sein d'un effectif de chiens non vaccinés. Les symptômes sont variés, avec une fièvre, un jetage oculaire et nasal purulent, de la toux, des vomissements et de la diarrhée, et en fin d'évolution, des symptômes nerveux (spasmes musculaires, paralysie). Les traitements sont peu efficaces une fois la maladie déclarée, et l'évolution est généralement mortelle dans les 2 à 4 semaines suivant l'infection. Le vaccin contre la maladie de Carré est inclus dans tous les protocoles vaccinaux classiques chez le chien. Il est très efficace pour prévenir la maladie.

PARVOVIROSE : Il s'agit d'une maladie très contagieuse due, comme son nom l'indique, à un parvovirus. Celui-ci se transmet très facilement, essentiellement par les selles ou le milieu extérieur dans lequel il est très résistant (jusqu'à cinq mois). Les jeunes chiens sont particulièrement sensibles, ainsi que certaines races, comme les rottweilers. La parvovirose se traduit chez le chien par une diarrhée et des vomissements hémorragiques extrêmement sévères, et un effondrement de l'immunité (pancytopénie), conduisant souvent à la mort de l'animal en quelques jours, voire en quelques heures. Le vaccin est généralement très efficace.

LEPTOSPIROSE : Cette maladie est provoquée par tout un groupe de bactéries, appelées leptospires (*Leptospira icterohaemorrhagiae*, *Leptospira canicola*, *Leptospira grippityphosa*, *Leptospira canada*...), qui sont véhiculées par les rongeurs, essentiellement les rats. Elle peut toucher de nombreuses espèces animales, Homme



15 rue Charles Milcendeau

85160 Saint Jean de Monts

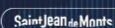
06 45 25 71 08

contact@vendee-triathlon-athle.com

www.triathlon-vendee.com

Association Omnisports

n°SIRET 448 946 640 00027



15 rue Charles Milcendeau

85160 Saint Jean de Monts

06 45 25 71 08

contact@vendee-triathlon-athle.com

www.triathlon-vendee.com

Association Omnisports

n°SIRET 448 946 640 00027

inclus. La contamination se fait principalement par contact avec des urines infectées (par exemple lorsqu'un chien boit une eau stagnante - flaque, lac - dans laquelle un rat porteur a uriné). La maladie peut aussi se transmettre, mais moins fréquemment, par morsure, de la mère au fœtus à travers le placenta, et en mangeant de la viande infectée. La leptospirose provoque une atteinte hépatique et rénale grave se traduisant par une fièvre, une gastroentérite, une jaunisse, des urines foncées, et une augmentation souvent dramatique de l'urée et de la créatinine. La maladie évolue souvent, plus ou moins rapidement, vers la mort. Attention, la leptospirose est une zoonose, qui peut être transmise aux humains non seulement par les urines (ou la morsure) d'un rongeur, mais aussi par les urines d'un chien, évidemment pendant sa maladie, mais aussi, dans certains cas, après guérison. Contrairement à la maladie de Carré ou à la parvovirose, la leptospirose peut être traitée efficacement, dans la mesure où il s'agit d'une bactérie répondant à certains antibiotiques... à condition toutefois qu'elle n'ait pas endommagé le foie et les reins de façon irréversible avant même que le traitement ne soit commencé ! La durée d'action du vaccin est relativement courte (une dizaine de mois), ce qui fait que les chiens les plus exposés (chiens militaires, chiens qui chassent au marais), pourraient recevoir une injection de rappel tous les six mois, au lieu d'une fois par an.

TOUX DU CHENIL : La « toux de chenil » (ou trachéobronchite infectieuse canine) est due à de nombreux agents pathogènes (virus, bactéries), qui agissent seuls ou en association. Néanmoins, les agents les plus fréquemment rencontrés sont le virus parainfluenza de type 2 et l'adenovirus de type 2 et la bactérie Bordetella bronchiseptica. Cette maladie se caractérise par une trachéobronchite (toux forte et fréquente), souvent bénigne et guérissant spontanément, mais pouvant évoluer vers une atteinte pulmonaire grave. La transmission entre chiens se fait par les sécrétions respiratoires de l'animal infecté, qu'il soit malade ou visiblement sain. Elle peut être directe, lors de contacts de toux, d'éternuements, ou indirecte, par l'intermédiaire de gamelles, des mains, des vêtements. L'agent infectieux est parfois très résistant dans le milieu extérieur, ce qui favorise la contamination. Deux types de vaccins sont disponibles (l'un sous cutané et l'autre intranasal). La vaccination permet une forte réduction des signes cliniques et de l'excrétion virale.

RAGE : Maladie virale, la rage est transmise (morsures) aux animaux sauvages et domestiques ainsi qu'à l'homme par la salive des animaux contaminés. Le chien contaminé change de comportement. De sociable, il devient agressif et vice versa. Avec la progression de la maladie, il se met à mordre les animaux, les hommes et les objets. Des changements de la voix surviennent : le chien est frappé de sialorrhée (sécrétion exagérée de salive), de paralysie pharyngolaryngée et des mâchoires et ne peut donc plus déglutir. En phase finale, on observe une paralysie progressive avec des convulsions suivies de la mort de l'animal. La vaccination et l'identification sont obligatoires : - Pour se rendre à l'étranger - Pour l'introduction ou la réintroduction en France de tout carnivore domestique - Dans certains autres cas : animaux soumis à la loi sur les chiens dangereux. La France étant indemne de rage, l'obligation de vaccination antirabique des lévriers engagés dans les courses publiques et des carnivores domestiques dans les campings, centres de vacances, exposition ou tout lieu de rassemblement est supprimée. De plus, il n'est plus nécessaire de vacciner contre la rage les chiens et chats voyageant en Corse, en départements d'OutreMer (Réunion, Martinique, Guadeloupe) hormis la Guyane. Pour les pensions et chenils, il faut s'adresser directement au professionnel. On ne peut légalement vacciner que les animaux de plus de trois mois. A l'issue de la première vaccination, un délai pour la validité de cette vaccination est nécessaire, il est maintenant de 21 jours après l'injection.